

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

SEANCE DU 22 AOUT 2016

Date de convocation : 16/08/2016, d'affichage : 16/08/2016.

Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 12,

L'an deux mil seize, le 22 août à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **TREFCON** Virginie, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **DEBREYNE** Eric, **FELIX** Jean-François, **VANDINI** Christophe, **COCHENNEC** Audrey, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **POULLE** Sophie, **PARIZOT** Olivier, **TALON** Vanessa,

Etaient absents non excusés : MM.

Avait donné pouvoir : Mme **POULLE Sophie** à Mme **TREFCON** Virginie.

M. **POTIER** Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2016 :

L'approbation du compte rendu du 27 juin 2016 sera vue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION DEPARTEMENTALE DU CANTON DE HAM LES 18 ET 20 SEPTEMBRE 2016 :

LE 18 SEPTEMBRE 2016 :

BUREAU DE VOTE :

⌚ 7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :

MM. **CHASSELON**, **SLOSARCZYK**, **FELIX**, **VAILLANT**,

⌚ 8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :

MM. **CHASSELON**, **FELIX**, **SLOSARCZYK**,

⌚ 10 H – 12 H : Permanence :

MM. **AUBREE**, **COCHENNEC**, **VANDINI**,

⌚ 12 H – 14 H : Permanence :

MM. **PARIZOT**, **TALON**, **CLAEYS**,

⌚ 14 H – 16 H : Permanence :

SLOSARCZYK, **RENAUX**, **VANDINI**,

⌚ 16 H – 18 H : Permanence :

MM. **POULLE**, **TREFCON**, **VAILLANT**,

⌚ 18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :

MM. **CHASSELON**, **SLOSARCZYK**, **FELIX**, **VAILLANT**,

Membres du bureau de vote.

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

LE 25 SEPTEMBRE 2016 :

BUREAU DE VOTE :

- ⌚ 7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :
MM. CHASSELON, SLOSARCZYK, DEBREYNE, POTIER,
- ⌚ 8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :
MM. CHASSELON, DEBREYNE, SLOSARCZYK,
- ⌚ 10 H – 12 H : Permanence :
MM. POULLE, TREFCON, VANDINI,
- ⌚ 12 H – 14 H : Permanence :
MM. TALON, PARIZOT, RENAUX,
- ⌚ 14 H – 16 H : Permanence
MM. COCHENNEC, FELIX, AUBREE,
- ⌚ 16 H – 18 H : Permanence
MM. SIROT, POTIER, VAILLANT,
- ⌚ 18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :
MM. CHASSELON, SLOSARCZYK, DEBREYNE, POTIER,

Membres du bureau de vote.

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, Listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le prestataire de service a augmenté ses repas de 1,42 % à compter du 1^{er} septembre 2016,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

décide d'augmenter les tickets de la cantine scolaire d'environ 1,42 % au 1^{er} septembre 2016, soit 3,40 euros le ticket (tickets bleus à partir du n° 14261).

MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LES TAP ET LE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté les propos du Maire,

Et considérant que conformément à la convention signée le 25/11/2014 et l'avenant du 23/08/2015, le montant de la participation communale est majoré en fonction de l'indice INSEE des services au 30/06/2016,

après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter la participation communale concernant les TAP pour l'année scolaire 2016-2017, de 0,8% : soit $1797,60 \text{ €} \times 0,8\% = 1811,98 \text{ €}$ arrondi à 1812,00 € (TAP jusqu'à 24 enfants),

Décide d'augmenter la participation communale concernant le périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017, de 0,8% : soit $2868,60 \text{ €} \times 0,8\% = 2891,54 \text{ €}$ arrondis à 2892,00 € (périscolaire jusqu'à 12 enfants).

CINQUIEME CLASSE (MODULAIRES) :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que 3 devis ont été reçus pour l'installation de modulaires destinés à accueillir la 5^{ème} classe.

Il s'agit des entreprises suivantes :

EBF SOLUTIONS à THIAN (59224) pour un montant de 24 300,00 € HT, (à noter que le devis présenté n'est pas recevable puisqu'incomplet),
JAMMART à ESTREES DENIECOURT (80200) pour un montant de 56 311,50 € HT et 3 543,00 € HT pour les options,
ALGECO à LILLE (59000) pour un montant de 52 400,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après présentation des offres et après discussion, par 11 voix pour dont 1 pouvoir et 1 voix contre,

décide de retenir la société ALGECO pour l'installation des modulaires qui sera prévue au cours de la première quinzaine de septembre 2016, pour le montant du devis retenu ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide aussi, à l'unanimité, de retenir l'entreprise AUTERIVES pour la construction d'une clôture servant à sécuriser la 5^{ème} classe, pour un devis présenté de 6 236,00 € HT.

TRAVAUX AU 108 RUE DE PARIS :

M. le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie.

La commission de sécurité doit se réunir le 31 août 2016 pour émettre son avis sur la demande du permis de construire.

Cet avis déclenchera le début des travaux.

La consultation des entreprises pour les travaux de mise en conformité de la nouvelle mairie (établissement recevant du public) est bien avancée. Il reste quelques points de détails techniques à régler avant le choix final des entreprises.

Le découpage des travaux est le suivant :

LOT 1 : voirie et parkings,
LOT 2 : génie civil, plâtrerie,
LOT 3 : carrelage,
LOT 4 : cloison et porte,
LOT 5 : électricité,
LOT 6 : chauffage et sanitaire,
LOT 7 : peinture.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TRAVAUX ET ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE :

M. le Maire fait savoir que des travaux de peinture ont été réalisés dans la classe de Mme BARA par l'Entreprise BECFEVRE pour un montant de travaux de 5433,36 € TTC.

Il fait savoir également qu'un bureau et des bancs ont été commandés chez MANUTAN Collectivités pour un montant de 531,86 € TTC, ainsi que six armoires chez BRUNEAU pour une somme de 1 344,60 € TTC.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de l'utilisation de la salle polyvalente, il serait judicieux de mettre en place un nouveau règlement d'utilisation de ladite salle.

Il soumet à l'assemblée un nouveau projet de règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris note et considérant qu'il y a lieu de procéder à quelques modifications de ce projet, donne son accord pour la mise en place de ce règlement dans les délais les plus rapides.

PLAN DE CIRCULATION RUE LEON COCHET :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 septembre 2013, avait mis en place un sens de circulation dans cette rue.

Ce plan de circulation devait être opérationnel aussitôt les travaux de construction du lotissement de la Maison du Cil achevés.

Les panneaux de signalisation qui vont matérialiser cette décision vont donc être installés.

L'arrêté municipal pris le 21 novembre 2013 est rectifié comme suit : la circulation dans cette rue sera autorisée aux riverains et aux véhicules de service de la rue de Paris vers la rue Nouvelle.

PLAN DE CIRCULATION RUE NOUVELLE ET RUE DES TROENES :

M. le Maire propose à l'assemblée d'installer des panneaux « STOP » sur la rue Nouvelle à l'intersection avec la rue des Troènes au niveau du 8 rue Nouvelle et 13A rue Nouvelle.

Il propose également d'installer un panneau « STOP » sur la rue des Troènes à l'intersection avec la rue Nouvelle au niveau du 2 et 4 rue Nouvelle.

Ces mesures sont destinées à limiter la vitesse dans la rue Nouvelle.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après discussion, par 11 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention, décide d'adopter ces propositions.

Les panneaux réglementaires seront mises en place.

INFORMATIONS DIVERSES :

Centre aquatique :

M. le Maire fait savoir que la commune versera la somme de 1920 € dans le cadre de l'utilisation du centre aquatique pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Opération Brioches :

M. le Maire fait savoir que l'Opération Brioches aura lieu du 03 au 09 octobre prochain.

Compte rendu de l'activité GRDF pour 2015 :

M. le Maire donne lecture du compte rendu de l'activité GRDF pour l'exercice 2015.

Il rappelle au Conseil Municipal que la distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 29/01/2001 pour une durée de 30 ans.

Analyse d'eau :

M. le Maire fait savoir que le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 06 juillet 2016.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : **l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Orage du 23 juin :

M. le Maire fait savoir que suite au violent orage qui s'est produit le 23 juin dernier, des travaux ont été réalisés au niveau du 53 rue de Flamicourt (relèvement de bordures, installation d'une grille et d'une tuyauterie d'évacuation des eaux pluviales) pour un montant d'environ 7000 euros TTC.

Réalisation de branchements pour la construction de la future cantine :

Avant la mise en place de la 5^{ème} classe, il a fallu réaliser les réseaux enterrés eaux usées et EDF pour la future cantine pour un montant de 1200 €.

Levées des bacs ordures ménagères à la salle polyvalente du 01/01/2016 au 30/06/2016 :

M. le Maire fait savoir que pendant la période ci-dessus référencée, 56 levées de 770 litres ont été effectuées soit 43120 litres, pour un montant facturé de 1037,93 €.

Ping Pong Club Muillois :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le PPCM organisera son assemblée générale le vendredi 02 septembre 2016 à la Salle polyvalente. Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette assemblée.

Lettres de remerciements :

M. le Maire fait savoir que Mme DUHAMEL Marguerite, Madame TOTET et Monsieur LEFEVRE ont transmis une carte de remerciements pour le colis offert par la commune à l'occasion de la fête.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme COCHENNEC Audrey demande ce qu'il en est de la demande de catastrophe naturelle faite à la suite de l'orage du 23 juin 2016.

M. le Maire fait savoir qu'il est en attente de l'arrêté de catastrophe naturelle. Par contre toutes les déclarations de sinistres y compris pour l'éclairage public ont été effectuées auprès des Assurances Mutuelles de Picardie.

M. FELIX demande quels sont les horaires à respecter par une entreprise pour effectuer les tontes d'espaces verts ?

M. le Maire fait savoir que les travaux bruyants doivent être arrêtés entre 20 heures et 07 heures.

M. FELIX demande si les commandes de repas de cantine peuvent faire l'objet d'une étude regroupée au niveau de la Communauté de Communes du Pays Hamois afin de diminuer le coût d'achat des tickets pour les parents ?

M. le Maire répond que les regroupements de commandes ne sont pas toujours les plus intéressants.

M. FELIX demande si le Conseil Municipal peut consulter les comptes rendus des réunions communautaires ?

M. le Maire fait savoir que dès maintenant il mettra en place un classeur avec tous les comptes rendus desdites réunions.

M. FELIX demande ce qu'il en est du projet de feu tricolore avec détection de vitesse ?

M. le Maire répond qu'un contact sera pris avec M. DUPUIS de l'Agence Routière de l'Est de la Somme pour améliorer la sécurité aux abords de l'école.

M. FELIX demande ce qu'il en est du marquage au sol du RD 930 qui devient illisible ?

M. le Maire répond que le marquage est réalisé depuis au moins 15 jours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures.

Suivent les signatures.....